

BOURSES REGIONALES DE MOBILITE
A DESTINATION DU QUEBEC
2004-2005

La volonté de la Région Aquitaine est d'encourager la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés afin de favoriser l'échange culturel tout en contribuant à parfaire leur formation et préparer leur insertion professionnelle. Ainsi, le Conseil Régional d'Aquitaine aide de façon régulière le départ des jeunes vers des pays de l'Union Européenne, par un soutien aux dispositifs communautaires SOCRATES et LEONARDO.

Réuni en Assemblée Plénière le lundi 28 juin 2004, le Conseil Régional d'Aquitaine a décidé d'intégrer le Québec au dispositif actuel de mobilité des étudiants ou des jeunes diplômés, en raison du partenariat privilégié qui existe entre la Région Aquitaine et le Gouvernement du Québec.

Les bourses régionales de mobilité à destination du Québec permettent :

- d'accorder une aide financière à un étudiant inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur Aquitain désirant poursuivre ses études au Québec,
- d'accorder une aide financière à un étudiant inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur Aquitain ou à un jeune diplômé aquitain désirant réaliser un stage dans une entreprise québécoise,
- de financer des thèses réalisées en cotutelle dans un laboratoire québécois et un laboratoire aquitain.
- de favoriser le séjour de doctorants inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur Aquitain, dans un laboratoire partenaire au Québec.

Les demandes de départ à destination du Québec devront, pour les étudiants, être validées par les responsables des Etablissements d'Enseignement Supérieur puis transmises par leur intermédiaire.

Les différents volets de la bourse de mobilité du Conseil Régional d'Aquitaine à destination du Québec sont les suivants.

I. Formation ou stage en entreprise au Québec

- Pourra être subventionné :
 - un jeune qui souhaite poursuivre sa formation dans une université québécoise,
 - un jeune qui souhaite réaliser un stage dans une entreprise québécoise dans le cadre de son cursus universitaire,
 - un jeune diplômé désireux de faciliter, par un séjour professionnel à l'étranger, son insertion dans la vie active, et qui souhaite effectuer un stage dans une entreprise québécoise.
- Montant de l'aide régionale :
 - stage en entreprise : **jusqu'à 400 €/mois** (en fonction de la participation de l'entreprise d'accueil) pour une **durée comprise en 3 et 12 mois**,
 - formation : **400 €/mois** pour les boursiers sur critères sociaux, **300 €/mois** pour les autres. **Durée comprise en 3 et 12 mois.**
- Forfait d'aide au voyage : **500 €**

L'étudiant sollicitant ce programme d'aide à la mobilité devra être inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur Aquitain.

Il s'agit de renforcer les relations entre la Région Aquitaine et le Gouvernement du Québec en terme de coopération scientifique et en particulier de financement de bourses de thèse ou de post-docs.

Ce dispositif s'adresse aux doctorants en cours de thèse dans un laboratoire aquitain et qui souhaitent effectuer tout ou partie de leurs thèses dans un laboratoire québécois.

Cette aide s'articule de la façon suivante :

- **financement d'un séjour d'au moins 6 mois** dans un laboratoire québécois : aide régionale forfaitaire de **4500 €**
- **financement d'une thèse** en cotutelle : aide régionale **pouvant atteindre 23200 €/an** et forfait d'aide au voyage de **500 €**

L'étudiant sollicitant le programme d'aide à la mobilité des doctorants devra être inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur Aquitain.